



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Rapport d'activités

Direction des Jurys de l'Enseignement obligatoire

Année 2021



A. Présentation de la Direction des Jurys de l'Enseignement secondaire

1. Mission

Les Jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles organisent des examens qui permettent l'obtention de certificats, diplômes et attestations de niveau secondaire en dehors des filières traditionnelles de l'enseignement obligatoire. Ces examens sont donc destinés aux personnes qui ont dû interrompre leur scolarité ou qui, pour des raisons diverses, ne trouvent pas leur place dans un parcours scolaire "classique".

Si les jurys sont définis comme une filière alternative pour obtenir un diplôme officiel, ils ne représentent pas une forme alternative d'enseignement car ils n'organisent aucune formation et ne fournissent aucun cours. Les candidat.e.s qui s'y inscrivent doivent se préparer par eux/elles-mêmes et s'inscrire aux jurys uniquement au moment où ils/elles sont prêt.e.s à présenter les épreuves.

2. Base légale

L'organisation des jurys est régie par le décret du 27 octobre 2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire.

Plusieurs arrêtés du Gouvernement de la Communauté française (AGCF) accompagnent ce décret :

- AGCF du 15 novembre 2017 portant exécution du décret du 27 octobre 2016 portant organisation des Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire ;
- AGCF du 23 mars 2018 fixant les modèles des attestations, des certificats et des diplômes visés à l'article 22 du décret du 27 octobre 2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire ;
- AGCF du 9 décembre 2021 fixant le règlement de passation des examens des candidats et des candidates aux jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire ;
- Arrêté ministériel du 20 octobre 2021 portant désignation des membres du jury de la Communauté française de l'enseignement secondaire.

3. Organisation générale

Les jurys organisent deux cycles d'examens par année :

- le premier cycle débute en août et se termine fin janvier ;
- le second cycle débute en février et se termine fin juillet.

Le présent rapport d'activités porte sur l'organisation des cycles de l'année 2021, à savoir le cycle 2020-2021/2 s'étalant de février 2021 à juillet 2021 et le cycle 2021-2022/1 s'étalant d'août 2021 à janvier 2022.

4. Titres délivrés

Les jurys organisent des épreuves en vue de l'obtention de dix certificats également délivrés dans les établissements scolaires : le CE1D, le CE2D général, le CE2D technique de transition, le CE2D technique de qualification et le CE2D professionnel, le CESS également dans les quatre mêmes types de filières et le CE6P.

Les certificats délivrés par les jurys ont la même valeur que ceux délivrés dans l'enseignement de plein exercice. Toutefois, les jurys ne délivrent pas de Certificat de Qualification pour les filières Techniques de qualification et Professionnelles.

À côté de cela, ils organisent des épreuves préparatoires qui visent l'obtention de titres uniquement délivrés par les jurys : le DAES (diplôme d'aptitude à l'enseignement supérieur) et les attestations de réussite qui permettent la poursuite d'études complémentaires ou supérieures dans le domaine paramédical.

5. Ressources humaines

L'équipe de la Direction des jurys était composée au 1^{er} février 2021 de 12 personnes dont 6 agents administratifs et 6 chargés de mission. Une Directrice et un agent administratif ont rejoint l'équipe le 1^{er} mars 2021.

L'équipe de la Direction des jurys était composée au 1^{er} août 2021 de 12 personnes dont 7 agents administratifs, 4 chargés de mission et une Directrice. 3 nouveaux chargés de mission sont entrés en fonction le 1^{er} septembre 2021.

La Direction des jurys bénéficie également de l'expertise d'examineurs externes qui travaillent avec elle sur base volontaire. Leur aide est indispensable pour assurer diverses tâches telles que la rédaction d'examens, la surveillance des épreuves écrites, la passation des épreuves orales, la correction d'examens... Ces examinateurs externes sont :

- des membres du personnel enseignant en activité de service ;
- des membres du personnel enseignant retraités ;
- des membres retraités du Service général de l'Inspection.

6. Lieu de passation

La Direction des jurys ne dispose pas de locaux propres en vue d'organiser les examens. La situation sanitaire et ses règles de distanciation sociale ont exigé la location de salles externes. L'organisation des différentes « options de base groupées » des orientations techniques et professionnelles nécessite une collaboration active avec les écoles organisant ces options étant donné que la Direction des jurys ne dispose pas d'infrastructures permettant de les organiser (ateliers, matériel nécessaire au déroulement des examens,...).

Lors des cycles 2020-2021/2 et 2021-2022/1, les épreuves rassemblant de nombreux.e.s candidat.e.s se sont déroulées au Palais des Congrès de Liège. Une partie des épreuves du CE1D a ,quant à elles, eu lieu au Centre de Dépaysement et de Plein Air (CDPA) de Saint-Vaast. L'ensemble des autres épreuves s'est déroulée au siège des jurys, hormis les épreuves d'OBG pour lesquels les candidat.e.s se sont rendus dans divers établissements scolaires.

B. Les Jurys de l'enseignement secondaire en chiffres

1. Inscriptions

Depuis quelques années, le nombre d'inscriptions ne fait qu'augmenter. La Direction des jurys constate de manière récurrente un pic d'inscriptions au deuxième cycle de l'année.

La crise sanitaire débutée en mars 2020 avec un confinement strict a contraint la Direction des jurys à adapter l'organisation de ses cycles d'examens. Pour prolonger le cycle 2019-2020/2 en cours en mars 2020, le cycle 2020-2021/1 n'a pas pu être organisé.

Cycles	Nombre d'inscrit.e.s					
	CESS	CE2D	CE1D	DAES	Para	Total
2015-2016/1	510	197	98	217	-	1022
2015-2016/2	438	216	167	-	-	821
2016-2017/1	705	181	86	204	-	1176
2016-2017/2	593	209	168	-	-	970
2017-2018/1	798	133	-	308	-	1239
2017-2018/2	1063	192	178	-	229	1662
2018-2019/1	757	151	-	171	123	1202
2018-2019/2	1165	231	272	-	226	1894
2019-2020/1	900	178	-	223	136	1437
2019-2020/2	1244	267	244	104	203	2062
2020-2021/2	1263	229	331	-	182	2005
2021-2022/1	901	176	-	206	86	1369

Il est probable que la crise sanitaire accélère encore davantage la tendance à la hausse des inscriptions aux jurys. En effet, d'après certaines analyses d'experts, le système hybride de cours dans l'enseignement secondaire ordinaire causera de nombreuses situations de décrochage scolaire. Force est de constater également que davantage d'élèves s'orientent vers un enseignement à domicile et devront donc s'inscrire aux jurys pour obtenir leurs titres.

2. Options de base groupées

L'organisation des épreuves d'Options de base groupées (OBG) des filières Techniques de qualification et Professionnelles nécessite une collaboration active avec les écoles organisant ces options (examineurs, infrastructures au sein des écoles, matériel, etc.) étant donné que la Direction des jurys ne dispose ni d'infrastructures ni d'examineurs qui peuvent les organiser.

La liste des 55 OBG organisées durant le cycle 2020-2021/2 est reprise *infra* :

OBG CESS	OBG CE2D
CESS TT	CE2D TT
Sciences sociales et éducatives Arts Informatique Electromécanique Sciences appliquées	Arts Informatique Sciences appliquées
CESS TQ	CE2D TQ
Agent d'éducation Animateur Arts plastique Dessinateur en construction Electricien automaticien Hôtelier-Restaurateur Technicien commercial Technicien de bureau Technicien en comptabilité Technicien en construction et travaux publics Technicien des industries du bois Technicien en infographie Technicien en photographie	Construction Gestion Secrétariat-tourisme Techniques artistiques (variante A) Techniques artistiques (variante B) Techniques sociales et d'animation (variante A)
CESS P	CE2D P
Assistant de maintenance PC-Réseaux Assistant en décoration Auxiliaire Administratif d'Accueil Boulangier – Pâtissier Carreleur Cuisinier de collectivité Electricien installateur industriel Electricien installateur en résidentiel Mécanicien d'entretien Menuisier Monteur en sanitaire et chauffage Ouvrier qualifié en construction-gros œuvre Peintre Restaurateur Tapissier-garnisseur Plafonneur Vendeur Aide familiale Agent qualifié en confection Couvreur-Etancheur Agent qualifié dans les métiers du cheval Horticulteur en aménagement des parcs et jardins	Bois Coiffure Mécanique garage Services sociaux Vente Travaux de bureau

La liste des 40 OBG organisées durant le cycle 2021-2022/1 est reprise *infra* :

OBG CESS	OBG CE2D
CESS TT	CE2D TT
Arts	Sciences appliquées
Informatique	CE2D TQ
Sciences appliquées	Construction
Sciences sociales et éducatives	Gestion
CESS TQ	Secrétariat-tourisme
Agent d'éducation	Techniques artistiques (variante B)
Animateur	Techniques sociales et d'animation (variante A)
Arts plastiques	CE2D P
Dessinateur en construction	Restauration
Electricien automaticien	Travaux de bureau
Hôtelier-Restaurateur	Vente
Technicien commercial	
Technicien de bureau	
Technicien en comptabilité	
Technicien en infographie	
Technicien en électronique	
CESS P	
Assistant de maintenance PC-Réseaux	
Auxiliaire Administratif d'Accueil	
Boulangier - Pâtissier	
Carreleur	
Cuisinier de collectivité	
Electricien installateur en résidentiel	
Electricien installateur en industriel	
Menuisier	
Mécanicien d'entretien automobile	
Monteur en sanitaire et chauffage	
Ouvrier qualifié en construction-gros œuvre	
Peintre	
Plafonneur	
Restaurateur	
Vendeur	
Ouvrier qualifié en horticulture	

3. Absentéisme

De nombreux.ses candidat.e.s s'inscrivent à l'ensemble des examens des jurys en vue de l'obtention d'un titre mais ne s'y présentent finalement pas ou ne se présentent qu'à certains d'entre eux.

Le taux d'absentéisme moyen aux épreuves de la formation commune est de 30 %. L'absentéisme se situe entre 50 et 60 % aux épreuves des OBG même quand le/la candidat.e confirme sa présence à la demande de la Direction des jurys 2 à 3 jours avant l'examen.

- Cycle 2020-2021/2

Taux d'absentéisme global par titre pour le cycle 2020-2021/2

Titre	Nombre inscrit.e.s	Nombre Absent.e.s	% absents
CE1D	335	59	17,61
CE2D G	196	86	43,88
CE2D TTR	6	4	66,67
CE2D TQ	12	7	58,33
CE2D P	14	6	42,86
CESS G	685	399	58,25
CESS TTR	19	10	52,63
CESS TQ	60	41	68,33
CESS P	499	197	39,48
Brevet	170	23	13,53
Bachelier	13	6	46,15
Total	2.009	838	41,71

Taux d'absentéisme pour les OBG pour le cycle 2020-2021/2

Total OBG : 56	
Total nombre inscrit.e.s	518
Total absent.e.s	220
Taux total d'absentéisme	42%
Total absentéisme sans PC-Réseaux	54%

Titre	Nombre options	Total candidat.e.s	Taux absentéisme
CESS P	23	425	37%
CESS TQ	13	50	66%
CESS TTR	5	13	85%
CE2D P	6	12	50%
CE2D TQ	6	12	50%
CE2D TTR	3	6	67%
TOTAL	56	518	42,7 %

- Cycle 2021-2022/1

Pour l'ensemble des épreuves de la formation commune organisées au cours du cycle 2021-2022/1, le taux d'absentéisme moyen est de 36 %. L'absentéisme est d'autant plus élevé pour les épreuves d'OBG avec un taux moyen frôlant les 50 % sachant que la préparation en amont de ces épreuves représente un investissement important pour la Direction des Jurys.

Données d'absentéisme aux épreuves de la formation commune pour le cycle 2021-2022/1

CESS GTTR					
	Inscrits	Présents	ABS		Taux ABS
Sciences	393	215	178		45,3%
FHG	305	172	133		43,6%
Math	391	201	190		48,6%
FR	328	183	145		44,2%
LMI Anglais	277	173	104		37,5%
LMI Néerlandais	58	32	26		44,8%
LMI Allemand	1	1	0		0%
Total	1753		776		44,27%

CESS G					
	Inscrits	Présents	ABS		Taux ABS
Sciences sociales	200	113	87		43,5%
Sciences éco	65	32	33		50,8%
LMII Anglais	31	19	12		38,7%
LMII Néerlandais	36	21	15		41,7%
LMII Allemand	5	2	3		60,0%
Latin	7	6	1		14,3%

CESS P					
	Inscrits	Présents	ABS		Taux ABS
LMI Anglais	27	22	5		18,5%
LMI Néerlandais	10	9	1		10%
Math	141	88	53		37,6%
FSE	256	161	95		37,1%
FR	254	163	91		35,8%
Formation scientifique	256	141	115		44,9%
Total	944		360		38,14%

CESS P					
	Inscrits	Présents	ABS		Taux ABS
PC réseaux théorique	230	144	86		37,4%
PC réseaux pratique*	146	130	16		10,9%

CE2D GTTR					
	Inscrits	Présents	ABS		Taux ABS
Sciences	126	93	33		26,2%
FHG	125	92	33		26,4%
Math	125	94	31		24,8%
LMI Anglais	85	70	15		17,6%
FR	100	75	25		25%
LMI Néerlandais	13	8	5		38,5%
LMI Allemand	2	2	0		0%
Total	576		142		24,65%

CE2D G					
	Inscrits	Présents	ABS		Taux ABS
LMII Anglais	10	8	2		20%
LMII Néerlandais	26	13	13		50%
LMII Allemand	1	0	1		100%
Latin	7	6	1		14,3%
Sciences sociales	29	21	8		27,6%
Sciences éco	16	15	1		6,3%

CESS TQ					
	Inscrits	Présents	ABS		Taux ABS
LMI Anglais	23	9	14		60,9%
LMI Néerlandais	7	3	4		57,1%
FR	30	14	16		53,3%
FHG	40	21	19		47,5%
Math	31	15	16		51,6%
Formation scientifique	42	19	23		57,8%
Total	173		92		53,18%

CE2D P					
	Inscrits	Présents	ABS		Taux ABS
LMI Anglais	2	2	0		0%
LMI Néerlandais	2	2	0		0%
FR	4	4	0		0%
FHG	5	5	0		0%
Math	4	4	0		0%
Formation scientifique	4	4	0		0%
Total					0%

CE2D TQ					
	Inscrits	Présents	ABS		Taux ABS
LMI Anglais	8	4	4		50%
FR	6	2	4		66,7%
FHG	10	4	6		60,0%
Math	9	3	6		66,7%
Formation scientifique	9	4	5		55,6%
Total	42		25		59,52%

Absentéisme pour les OBG pour le cycle 2021-2022/1

Total OBG : 39	
Total nombre inscrit.e.s	360
Total absent.e.s	178
Taux total d'absentéisme	49,4%
Total absentéisme sans PC-Réseaux	59,4%

Titre	Nombre options	Total candidat.e.s	Taux absentéisme
CESS P	16	302	45,4%
CESS TQ	11	35	71,4%
CESS TTR	3	7	85,7%
CE2D P	2	5	20,0%
CE2D TQ	6	8	75,0%
CE2D TTR	1	3	100,0%
TOTAL	39	360	49,4%

4. Résultats et taux de réussite

Les conditions de réussite, de délibération et d'ajournement sont définies dans le décret organisant les jurys. Contrairement à ce qui peut se passer dans un conseil de classe en école, les comités de délibération des jurys ne connaissent pas la situation personnelle ou le parcours antérieur des candidat.e.s. Leur mission se limite à leur évaluation.

Un.e candidat.e est en situation de réussite lorsqu'il/elle a présenté tous les examens qui mènent à l'obtention du titre et qu'il/elle a obtenu au minimum 10/20 pour chaque matière.

Il/Elle est, par contre, ajourné.e s'il/elle a fait le choix de ne pas présenter toutes les épreuves ou s'il/elle a été absent.e à au moins un examen. Il/Elle l'est également s'il/elle a participé à tous les examens mais a obtenu moins de 50% de moyenne générale et/ou moins de 8/20 dans plusieurs matières.

Enfin, il existe deux situations lors d'une délibération :

- le/la candidat.e a participé à tous les examens, a au moins 50% de moyenne générale mais a obtenu un ou des échecs compris entre 8 et 10/20.
- le/la candidat.e a participé à tous les examens, a au moins 60% de moyenne générale et a une note inférieure à 8/20 dans une seule matière.

Dans ces deux cas, le comité de délibération décidera, sur base d'éléments objectifs (nombre de matières en échec, notes obtenues, compétences acquises ou non, évolution si la personne a déjà été inscrite dans des cycles précédents,...) si le/la candidat.e obtient le titre ou non.

Le tableau suivant présente le taux de réussite par titre et par cycle. On constate de manière générale que le taux de réussite pour les différents titres est relativement bas. Un élément à ne pas omettre dans l'analyse est l'important taux d'absentéisme. En effet, les candidat.e.s ne se présentant pas à une ou plusieurs épreuves reçoivent la note de zéro et sont dès lors automatiquement ajourné.e.s, ce qui induit une diminution du taux de réussite.

Taux de réussite par titre et par cycle												
	CESS G	CESS TTR	CESS TQ	CESS P	CE2D G	CE2D TTR	CE2D TQ	CE2D P	CE1D	Brevet	Bachelier	DAES
2020-2021/2	Réussite 126/685 18,40%	Réussite 2/19 10,50%	Réussite 2/60 3,30%	Réussite 144/499 28,90%	Réussite 40/196 20,40%	Réussite 1/6 16,70%	Réussite 3/12 25%	Réussite 5/14 35,70%	Réussite 168/335 50,10%	Réussite 45/170 26,50%	Réussite 2/13 15,40%	Pas organisé
2021-2022/1	Réussite 46/483 9,50%	Réussite 0/9 0%	Réussite 3/46 6,50%	Réussite 64/361 17,70%	Réussite 18/153 34%	Réussite 0/3 0%	Réussite 4/10 40%	Réussite 1/5 20%	Pas organisé	Réussite 14/83 16,87%	Réussite 2/3 66,67%	Réussite 103/208 49,52%

Le tableau ci-dessous indique le nombre de candidat.e.s qui ont obtenu le titre visé en un seul cycle par rapport au nombre total de candidat.e.s ayant réussi le titre.

Nombre de réussites en 1 seul cycle/nombre de réussites du cycle													
	CESS G	CESS TTR	CESS TQ	CESS P	CE2D G	CE2D TTR	CE2D TQ	CE2D P	CE1D	Brevet	Bachelier	DAES	Total réussites en 1 cycle
2020-2021/2	53/126	1/2	1/2	83/144	24/40	1/1	1/3	1/5	132/168	39/45	1/2	-	337 candidats
2021-2022/1	9/46	-	0/3	29/64	5/18	-	2/4	0/1	-	0/14	1/2	94/103	140 candidats

5. Recours

Suite à la notification des résultats, les candidat.e.s ont la possibilité d'introduire un recours s'ils/si elles estiment qu'il y a eu une irrégularité dans le déroulement des examens. Ils/Elles disposent de 10 jours calendrier pour l'introduire soit par courrier électronique, soit par courrier recommandé une fois que les résultats sont publiés sur le site internet.

Dans les quatorze jours ouvrables suivant la réception de la plainte, le Président du Jury concerné par la plainte ou son délégué réunit une instance de recours composée, outre de lui-même ou de son délégué, de deux membres du Jury choisis parmi ceux non mis en cause dans l'irrégularité invoquée. Cette instance de recours statue séance tenante, par décision formellement motivée et notifiée au(x) plaignant(s) dans les quatre jours ouvrables par pli recommandé ou par voie électronique.

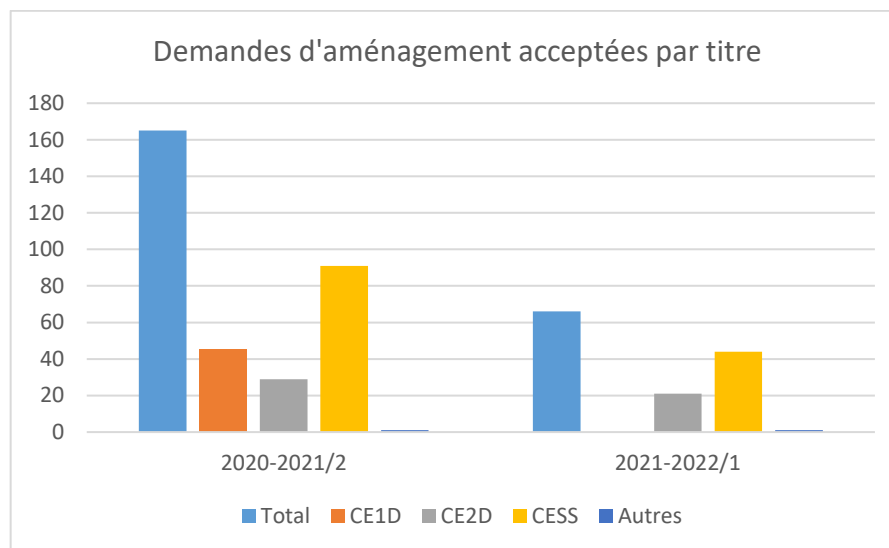
Le recours est jugé irrecevable s'il n'a pas été introduit dans le délai réglementaire. Pour les recours recevables, l'Instance de recours analyse le(s) motif(s) invoqué(s) par le/la candidat.e et statue sur le fait que ce(s) dernier(s) soi(en)t fondé(s) ou non.

	Cycle 2020-2021/2	Cycle 2021-2022/1
Nombre de recours reçus	56	10
Nombre de recours irrecevables	3	0
Nombre de recours fondés	1	1

6. Demande d'aménagement raisonnable

Les candidat.e.s ayant des besoins spécifiques peuvent demander des adaptations d'épreuves. Toute demande doit détailler les aménagements nécessaires et être accompagnée d'un diagnostic établi par un professionnel des soins de santé. Chaque demande est analysée de manière individuelle et la décision est communiquée par courriel au/à la candidat.e.

Le graphique suivant montre le nombre de demandes d'aménagements raisonnables acceptées au cours des deux derniers cycles.



Il y a en moyenne 5 demandes refusées par cycle pour un des motifs suivants :

- Demande envoyée hors délais ;
- Demande pour passer les épreuves à domicile, à l'étranger ou avec un accompagnant, ce qui n'est pas autorisé ;
- Refus d'inscription au titre souhaité.

Quels sont les aménagements raisonnables les plus fréquemment sollicités par les candidats à besoins spécifiques ?

- Avoir du temps supplémentaire pour passer l'épreuve ;
- Passer l'épreuve dans un local à part de l'ensemble des candidat.e.s ;
- Bénéficier d'une épreuve avec une police de caractères spécifique ;
- Imprimer l'épreuve uniquement sur le recto des pages ;
- Bénéficier d'une dépenalisation de l'orthographe.

Enfin, la liste des troubles les plus courants pour lesquels les candidats demandent des aménagements raisonnables est reprise ci-après :

- Agoraphobie ;
- Dyscalculie, Dysgraphie, Dyslexie, Dysorthographe, Dysphasie, Dyspraxie ;
- Haut potentiel ;
- Malentendant.e ;
- Phobie scolaire/ sociale ;
- Trouble anxieux et dépressif ;
- Trouble du spectre de l'autisme, syndrome d'Asperger ;
- Trouble exécutif ;
- Troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité.

C. Projets réalisés en 2021

Différents projets repris ou non dans le Contrat d'administration 20-25 ont été menés à bien en 2021 par la Direction des jurys de l'enseignement secondaire.

Parmi ceux-ci, citons :

- la création de formulaires d'inscription électroniques ;
- les séances d'informations proposées sous forme de capsules vidéo consultables à tout moment par les candidat.e.s au lieu de webinaire à des dates fixes ;
- l'approbation du « Règlement de passation des examens à destination des candidat.e.s » par le Gouvernement le 9 décembre 2021 et sa publication sur le site internet des Jurys ;
- l'augmentation de l'indemnité perçue par les examinateurs externes afin de faciliter leur recrutement ;
- un système d'étiquettes apposées sur les examens permettant de les scanner après corrections et ainsi de diminuer le temps de traitement des copies d'examens ;
- la création de formulaires électroniques de demandes des copies d'examens afin de réduire le temps de réponse et de traitement.

Une plateforme d'accueil et d'inscription en ligne devrait voir le jour au plus tard en 2025, au terme du Contrat d'administration. Cela permettra de disposer d'un outil polyvalent, interactif et orienté candidat.e.s. Ce projet de plateforme interactive à destination des candidat.e.s a pour objectif de faciliter la transmission d'information entre eux et l'Administration et leur permettre un accès à un espace personnel dans lequel ils/elles pourront réaliser facilement les différentes démarches administratives liées à leur parcours.

D. Et pour le futur ?

Les jurys restent une filière alternative indispensable au système scolaire classique. Ils doivent relever le défi des contraintes actuelles et se préparer pour un fonctionnement futur plus efficient.

Les candidat.e.s, qui ont souvent eu un parcours scolaire difficile avant d'arriver aux jurys, se sentent facilement incompris.es. La crise et les conséquences qu'elle a engendrées n'ont fait qu'aggraver ce ressenti. Actuellement, comme pour l'avenir, la Direction des jurys a la volonté affirmée de placer le/la candidat.e au cœur de sa mission.

Ainsi, un décret réorganisant les épreuves des jurys devrait être adopté en 2023.